

Cours - « La construction européenne depuis 1945 » [MB-CA v1.4]

- Chapitres du Livre concernés : chap. 11, p. 206-221 et chap. 13 p. 238-251
- Programme officiel TES/TL : « L'Europe de l'Ouest en construction jusqu'à la fin des années 1980 : La construction européenne procède de plusieurs facteurs : un idéal qui associe rejet des guerres civiles européennes et recherche d'un modèle, une réaction à la menace soviétique, une volonté d'utilisation de la puissance de la Communauté au service des politiques nationales. Elle se traduit par la mise en place d'une politique d'intégration et de convergence » ; « Les enjeux européens depuis 1989 : L'implosion de la zone d'influence soviétique ouvre la voie à l'élargissement de l'Union européenne à l'est, posant avec acuité la question de l'approfondissement. Les transferts progressifs de souveraineté invitent les Européens à s'interroger sur le rapport entre les États-nations et l'Union. Les conflits dans les Balkans montrent que le continent européen n'est pas à l'abri du retour de la guerre ; ils soulignent la difficulté de l'Union à mettre en oeuvre une politique extérieure commune ».

Sommaire

1. LES PREMIERS PAS DE L'APRES-GUERRE :1945-1956.....	2
1.1. Le contexte de la construction européenne.....	2
1.1.1. Le contexte de l'après-guerre.....	2
1.1.2. Les moteurs de la construction européenne.....	3
1.1.2.1. Les partisans de la construction européenne	3
1.1.2.2. Les différentes visions de l'Europe.....	3
1.1.2.3. Le couple franco-allemand.....	3
1.2. Le succès des premières initiatives.....	4
1.2.1. L'aide américaine et la naissance de « l'atlantisme ».....	4
1.2.2. Les initiatives européennes	4
1.3. L'échec de la CED (Communauté européenne de Défense) et ses conséquences.....	5
2. LES PROGRES ET DIFFICULTES DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE DE 1957 A 1990.....	5
2.1. La mise en place de la Communauté économique européenne (CEE).....	5
2.1.1. Le traité de Rome : un acte fondamental.....	6
2.1.2. L'isolement britannique et son évolution.....	6
2.2. ELARGISSEMENT ET APPROFONDISSEMENT DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE.....	7
2.2.1. Le renforcement des institutions européennes	7
2.2.2. Les élargissements successifs.....	8
2.2.3. Des politiques communes renforcent le processus d'unification.....	9
2.2.4. L'ouverture sur l'extérieur : coopération avec le Tiers-monde	10
3. L'UNION EUROPEENNE FACE AUX DEFIS DU MONDE CONTEMPORAIN : 1991-2010.....	11
3.1. L'APRES GUERRE FROIDE : UN CONTEXTE INTERNATIONAL NOUVEAU.....	11
3.1.1. La réunification de l'Europe.....	11
3.1.2. A l'Est, une douloureuse transition à l'économie de marché.....	11
3.1.3. Le drame yougoslave.....	12
3.2. La mise en place de l'« Union Européenne ».....	12
3.2.1. Le traité de Maastricht (1992) et ses prolongements.....	12
3.2.2. Le traité d'Amsterdam	13
3.3. L'ELARGISSEMENT DE L'UNION EUROPEENNE ET SES PERSPECTIVES.....	14
3.3.1. Quelle Europe pour demain ?.....	14
3.3.2. De nouveaux élargissements : mai 2004 et janvier 2007.....	15
3.3.3. Du projet de Traité établissant une constitution européennes au Traité de Lisbonne (2004-2010).....	16

La construction européenne est un phénomène inédit. L'idée européenne est ancienne [**Livre, p. 208 doc. 2**]¹, mais les tentatives engagées au fil des temps ont échoué ; il est vrai qu'elles reposaient sur un fondement impérial et guerrier : ce fut le cas de l'Empire romain, de l'Empire

1 Le discours de Victor Hugo cité par le manuel fut prononcé à [Paris le 21 août 1849.](#)

carolingien, de l'Empire napoléonien, des conquêtes hitlériennes. Même après le choc de la Première Guerre Mondiale, les efforts sincères et passionnés [d'Aristide Briand](#) [**Livre, p. 209 doc. 4**]. auprès de la Société des Nations (SDN) restèrent lettre morte.

L'unification de l'Europe ne commença vraiment qu'après la Seconde Guerre Mondiale, lentement, progressivement, sur un continent ravagé par la guerre. La construction européenne s'est donc d'abord effectuée timidement en Europe Occidentale dans un contexte de « guerre froide ». Le véritable élan du Traité de Rome en 1957 lança définitivement le mouvement de construction de l'Europe. Enfin, le tournant de 1989-1991, avec l'effondrement du communisme et la souveraineté retrouvée pour les pays d'Europe centrale et orientale a changé fondamentalement les données de la construction européenne: l'Europe se réunit et se trouve confrontée au défi de l'élargissement et de l'approfondissement simultanés.

1. LES PREMIERS PAS DE L'APRES-GUERRE : 1945-1956

1.1. Le contexte de la construction européenne

1.1.1. Le contexte de l'après-guerre

- La prise de conscience d'un modèle spécifiquement européen :

l'Europe se veut avant tout un modèle de civilisation fondée sur un riche héritage culturel fondamentalement marqué par l'**Antiquité classique gréco-romaine** [**Livre, p. 206 doc. 1**] et la **culture judéo-chrétienne** (Bible, Eglises...). S'y ajoutent des valeurs des « Lumières » du 18^e s. (la Raison, la tolérance...) et du 19^e s. (la souveraineté populaire...). C'est un modèle fondé sur la démocratie libérale (régime parlementaire, garantie des libertés individuelles...) et sur un libéralisme économique tempéré par l'intervention de l'Etat [**Livre, p. 213 doc. 3**].

- Après le désastre militaire et moral consécutif à la Deuxième Guerre Mondiale, nombreux furent les dirigeants et intellectuels européens à s'apercevoir que l'unité était la seule valeur commune qu'ils pouvaient espérer promouvoir [**Livre, p. 210 doc. 2**]. En effet, le risque d'effacement des anciennes Grandes Puissances comme la France et le Royaume-Uni était désormais trop visible pour que l'on pût encore songer à l'ancien ordre des choses qui prévalait en 1939 ; l'écoeurement causé par les immenses hécatombes et les champs de ruine semés de Brest à Stalingrad renforça également cette urgence.
- Une triple crainte fut à l'origine de l'idée d'une Europe unie par delà ses anciennes frontières politiques.

En premier lieu, la crainte face à la puissance de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques² (URSS) et à son expansionnisme en Europe de l'Est [**Livre, p. 211 doc. 6**]³, ralliée de force au modèle de la « démocratie populaire », naquit dès 1945 lorsque fut connu le sort des millions de réfugiés qui avaient été chassés de l'ancienne Prusse Orientale par l'Armée rouge. Mais il ne faut pas négliger la peur face à l'hégémonie américaine toute puissante en matière économique et financière depuis l'instauration du Traité de Bretton Woods en juillet 1944. Enfin, particulièrement en France, la crainte d'une résurrection incontrôlée de la puissance et du militarisme allemands demeura un puissant ressort politique national jusqu'en 1963.

² Relire le cours sur les Relations Internationales !

³ Son auteur est [Paul-Henri Spaak](#).

1.1.2. Les moteurs de la construction européenne

1.1.2.1. Les partisans de la construction européenne

- [Le courant démocrate chrétien](#) joue un rôle de premier plan. Il est présent dans toutes les grandes démocraties parlementaires d'Europe occidentale, particulièrement en République Fédérale d'Allemagne avec le parti [CDU](#) (*Christlich Demokratische Union Deutschlands*) dirigé par [Konrad Adenauer](#) de 1949 à 1966. Au début des années 1950, la démocratie chrétienne est également dominante en Italie avec [Alcide de Gasperi](#).

En France, le système politique de la IV^{ème} République favorise l'influence du « Mouvement des Républicains populaire » ([MRP](#)), fondé par [Georges Bidault](#), qui peut s'enorgueillir de compter dans ses rangs deux des plus célèbres « Pères » de l'Europe : [Jean Monnet](#) et [Robert Schuman](#).

- La [social-démocratie](#) se rallie aussi à l'idée européenne. Elle est représentée par les partis socialistes modérés comme la « Section Française de l'Internationale Ouvrière » ([SFI](#)) en France qui, après 1945, partage le pouvoir avec le MRP (et le Parti Communiste Français jusqu'en 1947).
- Ces deux grands courants politiques représentent globalement le centre droit et le centre gauche de l'échiquier politique européen ; jusqu'en 1958-1960, les droites nationalistes, trop marquées par leur ancienne proximité idéologique avec l'Allemagne hitlérienne ou l'Italie fasciste, sont absentes du débat européen et du pouvoir en général.

1.1.2.2. Les différentes visions de l'Europe

- Au sein des grandes formations politiques qui soutiennent l'idée de la construction européenne, on retrouve les hommes tels Jean Monnet et Robert Schuman qui rêvent d'une Europe supranationale. Il s'agit d'une vision aussi bien politique qu'économique qui s'appuie sur le principe qu'un pouvoir exécutif européen indépendant des Etats européens dispose d'une autorité reconnue et d'une armée supranationale assez forte pour défendre le sol de l'Europe face aux tensions de la « Guerre froide » [[Livre, p. 213 doc. 1](#)].
- Inversement, les défenseurs d'une Europe fédéraliste plaident pour une plus grande autonomie des Etats dans une structure plus souple. En fait, le problème est la peur d'une trop grande diminution de l'Etat-souverain au profit d'une administration lointaine et indifférente. De plus, le projet des « unionistes » d'une armée supranationale inquiète une partie de l'opinion publique, particulièrement en France. C'est en grande partie ce point de vue qui permet à la droite modérée de participer au débat européen⁴ alors qu'elle revient progressivement au pouvoir (en France, en 1952 avec [Antoine Pinay](#)).

1.1.2.3. Le couple franco-allemand⁵

Il revêt une importance particulière car l'Europe ne saurait se construire sans que ne s'effacent les vieilles haines entre les deux pays [[Livre, p. 213 doc. 7](#)].

Différents binômes de chefs d'Etat français et de Chanceliers allemands vont jouer un rôle fondamental dans le rapprochement franco-allemand, pierre angulaire de la construction européenne, et ce au-delà de leurs divergences au plan politique générale (gauche/droite) :

- Charles De Gaulle et Konrad Adenauer de 1958 à 1966
- [Valéry Giscard d'Estaing](#) et [Helmut Schmidt](#) de 1974 à 1981

⁴ C'est le cas du [RPF](#) (Rassemblement du Peuple Français) fondé par le général de Gaulle en 1947

⁵ La formule « couple franco-allemand » est apparue dans les années 1960 dans le cadre de la construction européenne. Elle évoque une relation spéciale instaurée après 1945 entre deux peuples, longtemps ennemis. Au seuil du 21^e s., l'expression « partenariat » est plus adéquate, surtout dans l'Union européenne élargie à 27 nouveaux États le 1^{er} janvier 2007.

- [François Mitterrand](#) et [Helmut Kohl](#) de 1982 à 1995
- [Jacques Chirac](#) et [Gerhard Schröder](#) de 1995 à 2005

1.2. Le succès des premières initiatives

1.2.1. L'aide américaine et la naissance de « l'atlantisme »

- C'est le Plan Marshall de juin 1947 qui donne de facto à l'Europe les moyens de sa reconstruction économique. Les 16 pays d'Europe occidentale qui l'acceptent reçoivent alors 12 milliards de \$ en 4 ans.
- Politiquement, les conséquences sont encore plus intéressantes parce que dans le cadre du Plan, est créée « l'Organisation Européenne de Coopération Economique » ([OECE](#)) le 16 avril 1948 (qui devient « l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques » ou [OCDE](#) en septembre 1961), qui réunit 18 participants, dont le rôle est de gérer les fonds versés ce qui constitue une première forme de coopération entre Etats.
- En avril 1949, dix pays d'Europe occidentale ainsi que les Etats-Unis et le Canada signent le Traité de Washington, qui institue l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Alliance réunissant des pays libres et souverains dans le but de créer un système de sécurité collective. Cette solidarité est la base de « l'atlantisme », volonté d'associer étroitement les Etats-Unis et l'Europe [[Livre, p. 213 doc. 6](#)].

1.2.2. Les initiatives européennes

- Dès le premier janvier 1948, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas créent le [Benelux](#)⁶, c'est à dire une union douanière préfigurant la future libre circulation des marchandises au sein d'un espace économique européen unifié.
- Le [Congrès de La Haye](#), sous l'impulsion de Winston Churchill, en mai 1948 est l'occasion de réunir 800 délégués de 19 pays favorables à une Europe unie. L'esprit de ce premier congrès européen peut être résumé par cette phrase de l'écrivain suisse [Denis de Rougemont](#) : «Tous ensemble, demain, nous pouvons édifier [...] la plus grande formation politique et le plus vaste ensemble économique de notre temps. Jamais l'histoire du monde n'aura connu un si puissant rassemblement d'hommes libres. Jamais la guerre, la peur et la misère n'auront été mises en échec par un plus formidable adversaire».
- Le Congrès est en fait le point de départ du [Conseil de l'Europe](#), réuni pour la première fois en mai 1949 afin d'habituer les Européens à examiner ensemble la gestion de leurs défis essentiels. Il est formé de 10 pays occidentaux à l'origine suite à l'appel de Churchill ; puis, il est rapidement étendu à 21 membres soit la totalité des Etats d'Europe occidentale. Il comporte un conseil des ministres représentant les gouvernements et une Assemblée consultative dont le siège est à Strasbourg. Son rôle, purement consultatif, est la défense de la démocratie ainsi que la coopération dans les domaines juridique et culturel⁷. Cependant il a réussi à élaborer la [Convention européenne des Droits de l'Homme](#) en 1950 et il a créé la [Cour européenne des Droits de l'Homme](#).
- Mais le succès le plus encourageant de cette période est la réussite de la **Communauté européenne du Charbon et de l'Acier** ([CECA](#)). Le 9 Mai 1950, Robert Schuman et Jean Monnet proposent une «communauté franco-allemande» pour le charbon et l'acier (essentiels à la reconstruction civile et militaire de l'Europe), ouverte aux autres pays

⁶ Le terme « Benelux » est un acronyme formé à partir des premières lettres de chacun de ces pays : Belgique, Nederland (« Pays-Bas » en néerlandais) et Luxembourg. Le Benelux a vocation à permettre la libre-circulation des personnes, des biens et des services. Signé le 5 septembre 1944, le Traité l'instituant entre en fonction le 1^{er} janvier 1948.

⁷ On lui doit le drapeau européen avec étoiles jaunes sur fond bleu et le choix de « l'ode à la joie » de Ludwig Van Beethoven comme hymne européen.

européens [**Livre, p. 213 docs. 5 et 4**]. Dans l'esprit de ces hommes il ne fallait pas isoler à nouveau l'Allemagne, mais au contraire l'associer à un projet commun et créer des solidarités de fait entre les pays européens. Cinq ans seulement après la fin de la guerre et alors que les plaies qu'elle a ouvertes étaient toujours douloureuses, il fallait un certain courage politique et surtout beaucoup de lucidité pour dépasser la passion et pour aller dans cette voie. La [CECA](#) est fondée au Traité de Paris⁸ le 18 Avril 1951 (entré en application le 25 Juillet 1952) par 6 pays membres («Europe des 6») France, République fédérale d'Allemagne, Italie et les 3 Etats du [Benelux](#). Ses fonctions principales étaient alors la coordination et l'harmonisation des productions de fer, charbon et acier entre pays membres, ainsi qu'une active politique sociale notamment pour le reclassement des ouvriers touchés par le déclin ultérieur de ces activités⁹.

1.3. L'échec de la CED (Communauté européenne de Défense) et ses conséquences

- Le contexte de la « Guerre Froide » semble logiquement pousser les Européens de l'Ouest à coordonner leurs systèmes de défense ; de plus, cela répond à la logique supranationale des « unionistes » majoritaires à l'époque au Conseil de l'Europe. Le Traité de la Communauté européenne de défense ([CED](#)) est donc signé à Paris le 27 Mai 1952 par les six membres de la CECA mais c'est un échec du fait du refus français de ratifier le traité en août 1954. La ratification a échoué de par une triple opposition :

- Des gaullistes du Rassemblement du peuple français ([RPF](#), fondé en 1947) par souci d'indépendance nationale,
- Du PCF qui considère que le traité est une arme contre l'URSS,
- Des germanophobes inquiets de la renaissance éventuelle du militarisme allemand et arc-boutés sur la démilitarisation de ce pays.

La moitié des socialistes et des radicaux, très partagés sur cette question, fait basculer le vote; le clivage passe à l'intérieur de ces partis.

- Une Europe militaire aurait rapidement entraîné la constitution d'une Europe politique pour prendre les décisions stratégiques. Aujourd'hui encore on peut en mesurer les conséquences car une véritable politique extérieure et de défense européennes font toujours défaut !
- Du fait de l'échec, la construction européenne prit une direction économique qui réussit, mais aujourd'hui l'Europe politique est toujours davantage une perspective qu'une réalité¹⁰.

2. LES PROGRES ET DIFFICULTES DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE DE 1957 A 1990

2.1. La mise en place de la Communauté économique européenne (CEE)

Après l'échec de la CED, les dirigeants européens vont malgré tout poursuivre leur action avec la volonté de relancer le processus de la construction européenne.

⁸ Sa fondation suscita une condamnation par l'URSS et par... le Royaume-Uni !

⁹ Elle n'existe plus depuis juillet 2006 car le Traité signé en 1952 n'avait que 50 ans d'existence prévus.

¹⁰ La remilitarisation de l'Allemagne se fit néanmoins, dans le cadre de l'OTAN et par la volonté américaine... Faute d'une solution vraiment européenne, c'est donc la solution atlantiste qui l'emporta.

Le contexte est plutôt favorable à de nouvelles initiatives :

La violente répression soviétique en Hongrie à l'automne de 1956 ravive la peur du communisme soviétique ; la [crise de Suez](#), la même année, met cruellement en lumière la faiblesse des pays européens face aux deux Super-Puissances et le gouvernement socialiste de [Guy Mollet](#) est en France favorable à l'Europe, tandis que l'opposition sociale-démocrate allemande s'y rallie enfin.

2.1.1. Le traité de Rome : un acte fondamental¹¹

- Après la signature par les six membres de la CECA le 25 Mars 1957, l'[entrée en vigueur](#) est effective le 1^{er} Janvier 1958 : ainsi est instituée la [CEE](#), communauté économique européenne dont la priorité est clairement définie par des objectifs économiques bien plus que par des objectifs politiques. [**Livre, p. 219 commentaire d'un document**].
- L'objectif primordial est la réalisation de l'union douanière (finalement obtenue le 1^{er} juillet 1968) en vue de la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux, avec en outre un tarif extérieur commun. Ce n'est qu'à plus long terme que sont envisagées l'union économique et la possibilité d'unification politique.
- La création du Commissariat Européen à l'Energie Atomique (CEEA) ou [EURATOM](#), c'est à dire le Commissariat européen à l'énergie atomique est simultanée à celle de la CEE ; son objectif est le développement de la filière nucléaire en Europe pour limiter la dépendance extérieure sur le pétrole, mais aussi la dépendance technologique à l'égard des Etats-Unis concernant les centrales nucléaires (en 1967 la CEE, la CECA et EURATOM fusionnent)
- La souveraineté des Etats est garantie par le fait que les décisions concernant la communauté doivent être prises selon la règle de l'unanimité (règle obtenue par Charles De Gaulle, Président de la République en 1965) ce qui signifie que chaque Etat-membre possède un droit de veto aux décisions communautaires s'il les juge contraires à ses intérêts nationaux.

2.1.2. L'isolement britannique et son évolution

- Hostile à l'idée d'une intégration économique trop contraignante avec le continent, le Royaume-Uni crée l'Association européenne de libre-échange ([AELE](#)) en 1960 ; cette méfiance britannique vis à vis de l'Europe s'explique par une certaine tradition (le « splendide isolement » de l'Angleterre victorienne de 1837 à 1901), des liens bien plus privilégiés avec les Etats-Unis et le [Commonwealth](#) dont elle ne veut pas se couper et le scepticisme sur les chances de succès de la CEE. En fait, il s'agit du refus d'envisager autre chose qu'une union strictement douanière (or, l'objectif d'union économique figure dans le Traité).
- A partir de 1961, voyant que la CEE se développe et qu'il ne peut le concurrencer efficacement par l'AELE, le Royaume-Uni se résigne à poser sa candidature pour intégrer à son tour la communauté européenne. Les deux premières candidatures sont rejetées par la France de Charles De Gaulle qui oppose son veto en 1963 et 1967. De Gaulle souhaite une France indépendante dans une Europe indépendante et il est donc hostile à « l'atlantisme ». Intégrer le Royaume-Uni à l'Europe, c'est en fait y faire entrer un « cheval de Troie » américain [**Livre, p. 214 docs. 1 et 2**]. De fait, d'autres dirigeants européens comme Paul-Henri Spaak estimaient que le Royaume-Uni regardait beaucoup plus vers l'outre-mer du fait de son attachement au Commonwealth que vers l'Europe continentale.
- L'accord de [Georges Pompidou](#), Président de la République française depuis juillet 1969,

¹¹ Pour en savoir plus sur tous les Traités européens depuis 1951, voir <http://www.touteleurope.fr/fr/union-europeenne/ue-comment-ca-marche/les-traites-et-le-droit-communautaire.html>

couronna de succès la demande britannique en 1973 en même temps que celle du Danemark et de la République d'Irlande (ou Eire).

2.2. ELARGISSEMENT ET APPROFONDISSEMENT DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

La CEE enregistre dans les années 1960 une croissance économique élevée de telle sorte que d'autres pays sont incités à demander leur adhésion. L'Europe est donc amenée à s'élargir à plusieurs reprises.

Le projet européen progresse lui aussi et s'approfondit progressivement à de nouveaux domaines de compétence par transfert des Etats vers les institutions communautaires.

2.2.1. Le renforcement des institutions européennes

La communauté européenne dispose d'institutions qui reposent sur des délégations de souveraineté consenties par les Etats qui la composent.

Ces institutions [**Livre, p. 215 doc. 6**] représentent à la fois les intérêts nationaux et les intérêts communautaires.

- Le Conseil Européen

Créé en 1974, il réunit les chefs d'Etat ou de gouvernement européens (9 à l'époque) avec le président de la Commission Européenne¹².

Il définit les grandes orientations, les objectifs prioritaires, donne les grandes impulsions lors de deux réunions par an au minimum.

- Le Conseil des Ministres (inclus dans le Conseil Européen)

Il représente les intérêts de chacun des pays membres pour chaque domaine concerné

Un ministre par Etat membre et par thème.

Il met en place les orientations des politiques communes par des actes législatifs en accord avec le Parlement européen (co-décision), par l'intermédiaire d'actes législatifs, directives et règlements :

- La directive est adoptée en co-décision par les ministres et les parlementaires européens; elle nécessite une transposition dans le cadre juridique national et laisse donc une marge de manoeuvre aux Etats quant à la forme et aux moyens pour la mettre en oeuvre.

-Le règlement, directement applicable dès qu'il a été adopté par le Conseil des ministres et publié au Journal Officiel des Communautés européennes, fixe une règle, impose des obligations ou accorde des droits à tous les Etats dans des domaines précis.

- La Commission Européenne

Elle siège à Bruxelles comme rouage essentiel de la communauté (27 membres à compter du 1er janvier 2007, un par pays). Elle est une sorte de gouvernement supranational agissant de manière collégiale et dans l'indépendance à l'égard des gouvernements nationaux, avec un engagement des Commissaires à agir de façon indépendante de leur pays d'origine. (Le Président de la Commission coordonne son action).

Ses prérogatives sont importantes:

- Pouvoir exécutif : mise en application des décisions du Conseil des ministres.
- Pouvoir de proposition de mesures ou d'actions (« propositions de directives ») au Conseil des ministres ; elle a le monopole de l'initiative législative.
- Pouvoir de représentation auprès de pays hors de la Communauté ou organisations

¹² Chaque Etat le préside à tour de rôle pendant 6 mois.

internationales.

Elle est aussi la gardienne des Traités, elle gère le budget communautaire et elle peut sanctionner un pays ne respectant pas ce qu'elle a édicté.

- Le [Parlement européen](#)

Elu au suffrage universel depuis 1979 pour 5 ans dans chaque pays, sa légitimité devient alors incontestable et cela lui permet de prétendre obtenir de nouveaux pouvoirs.

A l'origine il ne disposait d'aucun pouvoir réel (son premier Président fut [Simone Veil](#), ancienne ministre française de la santé)[**Livre, p. 215 doc. 5**].

Les élus se regroupent en groupes parlementaires selon les affinités politiques et non pas selon les critères de nationalité.

Le siège est à Strasbourg avec une session plénière une fois par mois mais le secrétariat du Parlement se situe à Luxembourg alors que le travail en commissions et les réunions de groupes se tiennent à Bruxelles.

2.2.2. Les élargissements successifs

- De l'Europe des 6 à l'Europe des 12

La réussite de la CEE avec l'accroissement des échanges et le développement économique incite d'autres pays européens à se joindre aux six. Plus nombreuse, l'Europe devient aussi plus forte, malgré les problèmes rencontrés.

1973 : entrée du Royaume-Uni, du Danemark et de la République d'Irlande (Europe des 9)

1981 : entrée de la Grèce (Europe des 10)

1986 : entrée de l'Espagne et du Portugal (Europe des 12)¹³

L'arrivée de [Margaret Thatcher](#) au poste de Premier Ministre du Royaume-Uni en 1979 renforce l'[euroscepticisme](#). Le Royaume-Uni est hostile à l'intégration économique et monétaire et ne souhaite pas davantage d'Europe sociale. Le Royaume-Uni demande et obtient une réduction de sa contribution au budget communautaire.¹⁴

L'intégration des pays méditerranéens contribue à la stabilisation et au développement économique de l'Europe méditerranéenne. Les fortes disparités économiques « Nord-Sud » sont progressivement résorbées par le renforcement de la politique régionale commune.

- La réunification allemande

En 1989, les « démocraties populaires » s'émancipent de la tutelle politique soviétique et en l'espace de deux ans, c'est le communisme qui s'effondre avec la disparition de l'URSS.

La migration de centaines de milliers d'Allemands de la RDA (République Démocratique allemande) vers la RFA à partir de mai 1989 est un véritable exode massif des Allemands de l'Est vers l'Ouest via la Hongrie et l'Autriche (la Hongrie de [Janos Kadar](#) a ouvert la première brèche dans le « rideau de fer » sur sa frontière avec l'Autriche et les Allemands de l'Est s'y précipitent).[**Livre, p. 221 doc. 4**]

La multiplication des manifestations de masse en RDA à partir d'octobre 1989 déstabilise le pouvoir du Secrétaire général du Parti communiste est-allemand [Erich Honecker](#) qui, abandonné par Mikhaïl Gorbatchev, est contraint à la démission.

La chute du [mur de Berlin](#) le 9 novembre 1989 [**Livre, p. 221 doc. 5**] ouvre la voie à la réunification allemande. Aux élections en RDA en mars 1990, le Parti communiste est balayé au profit de « l'Union Chrétienne » de [Lothar de Maizière](#), dernier chef de gouvernement de la RDA.

¹³ L'Espagne, le Portugal et la Grèce n'ont pu entrer dans la CEE qu'une fois débarrassés de leur régimes autoritaires et après affermissement de la démocratie car un régime démocratique est une condition à l'entrée dans la Communauté européenne.

¹⁴ « I want my money back » fut la célèbre expression employée par Madame Thatcher en 1979 pour obtenir cette diminution.

En juillet 1990 est formée l'union monétaire entre RFA et RDA et l'URSS accepte l'entrée d'une Allemagne unifiée dans l'OTAN (contre 12 milliards de DM-Deutschmark- pour financer le retrait de ses troupes). Le 3 Octobre 1990, la RDA est absorbée par la RFA avec reconnaissance de la frontière « [Oder-Neisse](#) » [**Livre, p. 220 doc. 2**].; Berlin redevient la capitale d'une Allemagne qui retrouve sa pleine souveraineté.

L'unité allemande est retrouvée, avec l'accord de Mikhaïl Gorbatchev et sous l'impulsion d'Helmut Kohl, et avec 80 millions d'habitants, elle pèse d'un poids plus lourd dans l'Union.

Dans les faits la réunification est difficile et coûteuse; elle entraîne aussi quelques désillusions dans les nouveaux « Länder » (effondrement industriel, montée du chômage).

2.2.3. Des politiques communes renforcent le processus d'unification

- La [PAC](#) : Politique agricole commune.

Elle était l'un des points fondamentaux du Traité de Rome. Il s'agissait d'augmenter la productivité et par là même, la production agricole afin de garantir aux consommateurs la sécurité et la régularité d'approvisionnement en denrées alimentaires à des prix raisonnables. Par là même, on assurait aux agriculteurs un niveau de vie équitable à parité avec les autres catégories socioprofessionnelles. [**Livre, p. 216 et 217 docs. 1,3 et 4**].

Le [FEOGA](#), Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole, créé en 1962, est la structure de gestion de la PAC, financée par les Etats membres et gérée par la commission de Bruxelles.¹⁵

La PAC a tenu ses objectifs, permis la modernisation de l'agriculture, l'augmentation de la production et celle des exportations tout en préservant le revenu des agriculteurs. Mais elle fut en quelque sorte victime de son succès, avec à la clé des surproductions d'un coût prohibitif; de plus, la PAC engendre un gouffre financier en absorbant la moitié du budget européen (59,6% en 1990).

- Le [SME](#), Système monétaire européen.

Mis en place le 13 mars 1979 sur une initiative du Président français Valéry Giscard d'Estaing, il crée une zone de stabilité monétaire en Europe dans un monde en plein désordre depuis l'effondrement du système monétaire international consécutif à la crise du \$ et, pour ce faire, limiter les fluctuations monétaires et stabiliser les taux de change entre les monnaies nationales.

Cela permet d'éviter les perturbations dans le commerce intra européen et au contraire le faciliter par ce biais en créant une unité de compte européenne commune aux Etats membres: l'[ECU](#) (European Currency Unit). C'est un panier de devises dont la valeur est calculée chaque jour en fonction de celle de chacune des 12 monnaies entrant dans sa composition (la part la plus grande revenant au Mark allemand); mais cette devise étrangère dans chacun des pays européens est donc d'un usage limité et assorti de frais de transaction.

Le SME était précédé par le « serpent monétaire », c'est à dire le maintien des fluctuations des valeurs des principales monnaies européennes les unes vis à vis des autres à l'intérieur de limites étroites (plus ou moins 2,25 % par rapport à leur valeur pivot), avec des remises à jour périodiques du fait des différentiels d'inflation en Europe et des vagues spéculatives.

La spéculation internationale peut encore jouer une monnaie européenne contre une autre et déstabiliser l'Europe à cette époque où la monnaie unique n'existe pas encore.

- « [L'Acte unique](#) de 1985 »: Du marché commun au marché unique.

L'Acte Unique européen, signé à Luxembourg en 1985 constitue une relance de l'idée européenne dont les objectifs sont définis à l'horizon 1993.

¹⁵ Depuis le 1er janvier 2007, le FEOGA n'existe plus en tant que tel, ses deux sections sont devenues autonomes et deviendront le FEAGA (Fonds Européen Agricole de Garantie) pour la section Garantie et le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour la section Orientation.

le but est la réalisation d'un « grand marché intérieur »: espace sans frontières, transcendant la notion de marché commun avec une totale liberté de circulation et la suppression des barrières non tarifaires (normes, fiscalité, législations). Il s'agit de mettre en place un « marché unique » de 370 millions d'habitants, tâche considérable compte tenu de l'harmonisation nécessaire et de nombreuses entraves à supprimer.

Cela suppose une harmonisation fiscale ainsi que des politiques sociales: la Communauté pourra légiférer en matière sociale pour améliorer les conditions de travail. Une meilleure coordination des efforts de recherche et de développement technologique est activement recherchée.

- Les accords de [Schengen](#) en 1985

Mis en place en 1995, ils suppriment progressivement les contrôles aux frontières intérieures pour les citoyens de l'UE (Union européenne) mais ils renforcent les contrôles sur les frontières extérieures de l'espace Schengen.

Cela signifie l'harmonisation des règles d'immigration pour unifier la politique à l'égard des ressortissants étrangers et la collaboration plus étroite entre les services de douane et surtout de police et de justice pour lutter plus efficacement contre les trafics illicites et les mafias internationales.

Enfin en 1987, le programme « [Erasmus](#) »¹⁶ favorise la circulation des étudiants des Etats membres d'un pays à l'autre.

- La CEE, un espace solidaire pour limiter les disparités régionales

le [FEDER](#) (fonds européen de développement régional) fondé en 1975 en est l'instrument : il développe une véritable politique régionale avec différents programmes d'aide aux régions en difficulté ou en crise financés par les fonds structurels¹⁷.

Les écarts de développement se sont ainsi réduits entre le nord et le sud de l'Europe, et les régions de l'Europe méditerranéenne ont connu une croissance et un développement importants, en partie grâce à la solidarité européenne.

La politique d'aménagement du territoire se réalise de plus en plus à l'échelle européenne et de moins en moins à l'échelle des états.

2.2.4. L'ouverture sur l'extérieur : coopération avec le Tiers-monde

La [convention de Lomé](#) signée pour la première fois en 1975 donne un libre accès des produits ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) dans l'UE sans obligation de réciprocité.

Elle consiste en un plan de stabilisation des recettes d'exportation des pays ACP de produits agro-alimentaires et miniers pour lutter contre la variabilité des cours mondiaux, donc des recettes des pays exportateurs concernés. Elle prévoit des aides diverses à l'investissement sous la forme de subventions et de prêts ainsi qu'une aide alimentaire et une assistance technique.¹⁸

Au total, l'UE est le premier partenaire commercial des pays en développement car elle absorbe 21.5 % de leurs exportations et elle contribue à 36 % de [l'aide publique au développement](#) (dont les 2/3 vers l'Afrique subsaharienne)

¹⁶ [Humaniste hollandais](#) (1468-1536) le plus célèbre de son temps, il entretenait une correspondance épistolaire avec des érudits dans toute l'Europe.

¹⁷ Pour les années 2007 à 2013, la Commission européenne propose de réorienter cet instrument vers le soutien aux pays entrés dans l'Union européenne lors du dernier élargissement et de le recentrer autour de trois objectifs dans les autres États-membres : l'innovation, le développement durable et l'accès aux réseaux.

¹⁸ Depuis juin 2000, la convention de Lomé a été remplacée par [l'accord de Cotonou](#).

3. L'UNION EUROPÉENNE FACE AUX DEFIS DU MONDE CONTEMPORAIN : 1991-2010

La fin des « démocraties populaires » en 1989 et la disparition de l'URSS modifient profondément la donne géopolitique en Europe. La fin de la « guerre froide » introduit l'instabilité en Europe : les Etats fédéraux explosent et se dissocient; 17 nouveaux Etats voient le jour [**Livre, p. 239 doc. 2**], la guerre réapparaît sur le continent dans l'ex-Yougoslavie, et un nouvel équilibre est donc à trouver, mais en même temps cette évolution spectaculaire suscite un grand espoir. Initialement conçue pour faire face au bloc soviétique et devenue une puissance commerciale, la CEE puis l'UE sont confrontées au défi et à l'enjeu de la réunification du continent européen. Désormais la construction européenne peut se réaliser à l'échelle du continent, mais comment concilier approfondissement et élargissement et les mener de front ?

3.1. L'APRES GUERRE FROIDE : UN CONTEXTE INTERNATIONAL NOUVEAU

Une espérance avec l'Europe qui se réunifie mais aussi de nouvelles difficultés, dans les anciennes « démocraties populaires » où la sortie du communisme s'avère très difficile, et en Yougoslavie qui s'entredéchire dans une guerre qui révèle l'impuissance de l'Europe au plan diplomatique et militaire.

3.1.1. La réunification de l'Europe

- La fin de la guerre froide et de la division idéologique permet à l'Europe de retrouver son unité géographique et historique, de « l'Atlantique à l'Oural » comme le disait déjà Charles De Gaulle en son temps. Le Conseil de l'Europe qui défend le modèle européen depuis sa fondation en 1949 accueille 23 nouveaux membres entre 1989 et 2002.
L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe ([OSCE](#)) réunie en 1990 à Paris célèbre la naissance d'une nouvelle Europe.
- L'OTAN propose un « Partenariat pour la paix » aux anciens membres du pacte de Varsovie¹⁹.
La mission initiale de l'OTAN ne se justifie plus du fait de la disparition du bloc de l'Est qui fut à l'origine sa raison d'être mais la structure se maintient pour faire face aux nouvelles menaces qui se profilent et aux nouveaux foyers d'insécurité (terrorisme international et montée des nationalismes en Europe)
- 10 anciens pays socialistes se portent bientôt candidats²⁰ à l'entrée dans l'UE [**Livre, p. 241 doc. 4**] mais leur richesse et leurs problèmes économiques sont très variables.

3.1.2. A l'Est, une douloureuse transition à l'économie de marché

L'arrivée au pouvoir de nouveaux dirigeants après la chute du communisme ne résout pas automatiquement les problèmes lourds que connaissent ces pays, d'où des désillusions pour la population.

Les anciens cadres communistes et leurs réseaux restent très influents. Ils sont les mieux placés pour assurer la transition mais pas nécessairement les plus compétents. Ils laissent derrière eux un héritage très lourd : produits inadaptés au marché, de qualité médiocre, dépassés ainsi que des industries vieillies et une productivité et une rentabilité très insuffisante.

¹⁹ Le 29 mars 2004, de nouveaux membres (l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Bulgarie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie) sont entrés dans l'organisation, qui en comprend maintenant 26. Du fait des révolutions démocratiques survenues dans la région, la Moldavie, l'Ukraine et la Géorgie ont fait part de leur volonté d'adhérer à l'alliance.

²⁰ En 1995, l'UE intègre l'Autriche, la Finlande et la Suède.

Le manque de capitaux nationaux et l'absence de culture libérale ainsi que l'inexpérience en matière de gestion d'entreprises favorisent une forte pénétration de capital étranger, ouest-européen et une mise à niveau brutale de l'appareil de production. En conséquence, nombreuses sont les faillites et les fermetures d'usines dont le corollaire est l'augmentation du chômage, de l'inflation et de la pauvreté dans un premier temps. Il faut attendre plusieurs années avant que les économies ne se redressent et ne deviennent véritablement attractives

3.1.3. Le drame yougoslave.

NOTE : sur les prémices et le déroulement des opérations, voir le cours sur les Relations Internationales depuis 1991 et **Livre, p. 242 et 243**

L'UE divisée s'avère incapable d'apporter une solution à ce problème européen. Aucune diplomatie commune ne peut être mise sur pied pour régler pacifiquement le conflit. L'ONU envoie des « Casques Bleus » sur place mais ne parvient pas à éviter les massacres. C'est finalement l'OTAN qui intervient en 1994 et ce sont donc les Etats-Unis qui vont le régler militairement et diplomatiquement :

En 1997, une nouvelle guerre balkanique éclate au Kosovo par la répression de l'armée serbe contre la population albano-musulmane qui veut l'indépendance. C'est un nouvel échec de la diplomatie européenne qui entraîne une nouvelle intervention de l'OTAN sous initiative américaine en 1999 avec bombardements sur Belgrade pour contraindre l'armée serbe à se retirer du Kosovo où elle pratiquait de nombreuses exactions. Le Kosovo est placé sous administration de l'ONU. Les troupes de l'OTAN et de l'ONU (FORPRONU) sont toujours présentes sur place.

[Slobodan Milosevic](#) est battu aux présidentielles de 2000, arrêté en 2001, transféré au [Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie](#) (situé aux Pays-Bas) pour y être jugé pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité²¹.

3.2. La mise en place de l'« Union Européenne »

3.2.1. Le traité de [Maastricht](#) (1992) et ses prolongements

Signé par les chefs d'Etat des 12 le 7 février 1992, il institue « l'Union Européenne » qui remplace la CEE, modifie et complète les traités de Rome de la CECA et de la CEEA, intègre les réalisations antérieures de la CEE telles que « l'Acte Unique ».**[Livre, p. 245 doc. 3 et schéma p. 248]**

L'entrée en vigueur est effective le 1er Novembre 1993, après une ratification parfois difficile (les Français ne l'adoptent qu'à une faible majorité de 51% de « oui » au référendum de septembre 1992)

- Le volet économique: « L'Union Economique et Monétaire » (UEM)

Une monnaie unique, l'Euro **[Livre, p. 244 doc. 1]**, est mise en circulation au 1er janvier 2002 (accompagnée par la disparition des monnaies nationales au 1er juillet 2002) dans les 12 pays de la zone euro.

Mais le Royaume-Uni, le Danemark et la Suède restent réfractaires à la monnaie unique, s'en tiennent à l'écart et conservent leur monnaie nationale.

L'instauration d'un [Système Européen de Banques Centrales](#) (SEBC) est couronné par la [Banque Centrale Européenne](#) en 1998 dont le siège est à Francfort. Indépendante, elle coiffe toutes les banques centrales nationales. Elle détermine la politique monétaire, contrôle l'émission de la monnaie et assure sa stabilité

En fait, elle est le pilier du [Pacte de stabilité et de croissance](#) adopté par le Conseil européen d'Amsterdam en juin 1997 dont l'objectif est d'assurer la gestion saine des finances publiques dans la zone euro en prévenant l'apparition d'un déficit budgétaire excessif dans un pays membre (le seuil à ne pas dépasser est de 3% de déficit annuel).

²¹ Il est décédé le 11 mars 2006 à Scheveningen aux Pays-Bas.

Ainsi, le SEBC peut-il assurer la convergence soutenue et durable des économies des États membres de la zone euro pour maintenir la confiance dans la stabilité économique de cette zone.

- Le volet politique

-L'instauration de la citoyenneté européenne en est l'aspect fondamental : la double nationalité est désormais acquise pour les Européens, la nationalité du pays membre et la nationalité européenne. Cela signifie le droit de vote et l'éligibilité aux élections municipales pour tout Européen résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant.

-L'extension des prérogatives européennes :

17 domaines sont communautarisés et ne relèvent donc plus de la seule compétence des Etats ni de la simple coopération intergouvernementale : Ils sont désormais gérés par la communauté de l'ensemble des Etats membres par l'intermédiaire de politiques communes.

-L'affirmation du principe de [subsidiarité](#) :

Rapporté à la UE, il tend à éviter des interventions excessives de la commission de Bruxelles dans le champ des responsabilités nationales mais son application est ambiguë et dénoncée par certains responsables politiques, inquiets de l'ingérence de Bruxelles en matière de Droit public

-La « Politique Extérieure et de Sécurité Commune » ([PESC](#)) :

Le principe de mener des actions communes, décidées à l'unanimité des membres dans un premier temps, constitue la base de la PESC; mais dès qu'il s'agit de décider à l'unanimité comment parvenir à des décisions que l'on puisse prendre à la majorité qualifiée, alors l'UE révèle son incapacité flagrante à parler d'une seule voix et son impuissance à intervenir avec efficacité sur la scène internationale, particulièrement lors des conflits déchirant l'ex-Yougoslavie entre 1991 et 1999.

-En matière de défense commune, depuis l'échec de la CED, le projet de PESC s'inscrit dans le cadre de l'[UEO](#), Union de l'Europe Occidentale, et vise à mettre en œuvre des mesures de prévention des conflits et de gestion des crises. En fait, la seule véritable réalisation en est « [l'Eurocorps](#) » [[Livre, p. 245 doc. 5](#)], embryon d'une hypothétique armée européenne qui n'existe même pas sur le papier.

- Le volet social

Il consiste surtout à appliquer la [Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne](#), inspirée de l'ancienne [Charte Sociale](#) de Turin de 1961 mais le Royaume-Uni refuse de s'y associer, d'autant plus qu'elle n'a pas de valeur contraignante car elle n'a pas été ratifiée par les Etats signataires.

3.2.2. Le [traité d'Amsterdam](#)

Conclu en Juin 1997, il entre en application en 1999 après ratification

Il repose sur le renforcement des droits du citoyen européen (y compris les droits sociaux) avec la mise en place d'un espace de « liberté, de sécurité et de justice », et l'élargissement des domaines où le Conseil des ministres peut prendre des décisions à la majorité qualifiée

Les pouvoirs du Parlement européen ont ainsi augmenté :

Dans plusieurs domaines l'accord entre les ministres des 15 Etats membres en 1999 et les députés européens est nécessaire à l'adoption d'une décision (codécision). De plus, le Parlement dispose désormais de l'approbation de la nomination du Président de la commission européenne. Enfin, La politique d'immigration, de visas et d'asile politique devient une politique commune et la coopération policière et judiciaire entre les Etats est renforcée.

3.3. L'ELARGISSEMENT DE L'UNION EUROPEENNE ET SES PERSPECTIVES

3.3.1. Quelle Europe pour demain ?

Les faiblesses de l'UE sont autant de défis à relever

- Le déficit démocratique

-Malgré l'institution de la citoyenneté européenne, l'Europe souffre de la manière dont elle a été édifée jusqu'alors : sans réelle consultation des peuples, sans réelle sensibilisation, sans véritable débat démocratique qui puisse être mobilisateur, essentiellement par des responsables et des spécialistes.

Le pouvoir exécutif reste dominant et dispose même désormais d'un champ d'intervention étendu alors que l'Assemblée européenne est encore loin de disposer des prérogatives d'une véritable Assemblée démocratiquement élue.

Les organes de décision restent aux mains de personnes non élues, donc irresponsables: ainsi, la Commission européenne, à l'origine de la plupart des directives et règlements, n'est pas élue et ne rend de comptes à personne.

Elle prête ainsi le flanc aux critiques de technocratie, de bureaucratie ou d'eurocratie. [**Livre, p. 244 doc. 2**]

-La lourdeur technocratique avec la multiplication des procédures et des textes est un autre aspect du déficit démocratique. Les problèmes de langues rajoutent à la lourdeur générale : tous les textes européens rédigés dans les deux langues officielle, l'anglais et le français, doivent être traduits dans chaque droit national.²²

Chaque texte européen doit être adopté par les Parlements nationaux (85 % environ des lois votées par le Parlement français proviennent de la législation communautaire)

-Le manque de transparence et le poids des « lobbies ».

Il n'est pas une profession, une industrie ou un marché qui n'ait pas de représentants faisant tout pour se faire entendre à la Commission ou au Parlement et exercer ainsi une influence sur les décisions. Du fait de la sous-traitance généralisée, rendue nécessaire par le petit nombre de fonctionnaires européens (La Commission compte seulement 20 000 fonctionnaires, ce qui est moins que la seule ville de Paris), de multiples travaux et enquêtes ont été réalisés par des organismes et bureaux extérieurs à l'administration européenne; cela a pu favoriser le copinage voire la fraude.

- Le déficit social

Une Charte Sociale des droits sociaux fondamentaux remonte au 9 décembre 1989 mais elle n'a toujours aucun statut officiel dans l'UE (voir ci-dessus en 3.2.1)

- Le déficit industriel

Aucune grande politique industrielle, aucune perspective de collaboration ou de coopération accrue dans ce domaine, ne semble émerger pour l'instant. C'est d'autant plus dommage que la coopération industrielle entre entreprises européennes a débouché sur des succès importants :

-« Airbus Industries », créé en 1970, est le second avionneur au monde derrière Boeing avec 40000 emplois en Europe

-la fusée Ariane détient 60 % du marché mondial du lancement des satellites grâce à « European Aeronautic, Defense and Space Company » (**EADS**), nouvelle société résultant d'une importante fusion à l'échelle européenne.

- Le déficit de puissance à l'extérieur: la difficile mise en œuvre d'une politique étrangère

²² Il faut ajouter l'enchevêtrement des institutions, de plus en plus lourd; voir http://www.sciences-po.fr/cartographie/atlas2006/22_enechvetement_europe_2005.jpg

et de sécurité commune ([PESC](#)).

Il est difficile de trouver un terrain d'entente entre les pays qui ont une tradition d'intervention dans les affaires du monde (France, Allemagne, Royaume-Uni) et les petits pays avant tout préoccupés par leur devenir intérieur et leur cadre de vie compte tenu de leur dimension ou de leur histoire.

Au plan militaire, l'UE n'a pas d'armée et s'appuie sur l'[Alliance Atlantique](#) et l'[OTAN](#) pour assurer sa défense en dépit de l'existence du [Corps européen](#) (ou Eurocorps) créé en 1992.

Au plan diplomatique, depuis Juin 1999 c'est l'espagnol [Javier Solana](#), ex-secrétaire général de l'OTAN qui est le premier haut représentant de la PESC. Il est ainsi devenu le porte-parole des quinze (actuellement 27) sur la scène internationale pour la politique extérieure de l'Union.

En fait, au fur et à mesure où les Etats abandonnent des parcelles de souveraineté, ils s'accrochent de plus en plus à ce qui leur reste et à leur identité nationale. Les égoïsmes nationaux restent vigoureux. Les intérêts nationaux divergents restent difficiles à concilier et à surmonter.

3.3.2. De nouveaux élargissements : mai 2004 et janvier 2007

[Livre, p. 241 doc. 2]

- Le [Traité de Nice](#) s'efforce de préparer l'élargissement²³. Un compromis est trouvé mais la réforme en profondeur du système est renvoyée à plus tard.
 - Un nouveau dosage entre pays à l'intérieur de la Communauté:

Afin de prévoir l'intégration des 12 nouveaux pays entrants (les dix derniers, Roumanie et Bulgarie ont été officiellement admis le premier janvier 2007), les voix au Conseil ont été [rééquilibrées](#) puisque les « quatre grands » restent à parité avec 29 voix (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie) mais L'Espagne obtient désormais 27 voix, tout comme la Pologne.

De plus, pendant au moins une dizaine d'années, chaque Etat membre de l'Union sera représenté par un Commissaire au sein de l'exécutif européen. Enfin, on assista à une redéfinition du nombre d'élus à l'Assemblée pour les pays membres et les postulants (728 députés à terme)

- Extension de la majorité qualifiée aux dépens de la règle de l'unanimité:

Le seuil de la majorité qualifiée passe de 71 à 75 % (232 voix / 321) et une majorité d'Etats doit être obtenue (ce qui donne un pouvoir de blocage aux petits Etats). Aucune décision ne peut être prise par des Etats représentant moins de 62 % de la population

- Limitation du droit de veto :

En théorie, disparaît le droit de veto pour les « Coopération renforcées », mécanisme dont l'objet est de permettre à une « avant-garde » d'aller de l'avant sans que les autres pays puissent le leur interdire. En réalité, le droit de veto subsiste largement; chaque pays préservant par ce biais les domaines qui lui apparaissent comme les plus sensibles (domaine culturel pour la France, social pour le Royaume-Uni, immigration pour la RFA, aides régionales pour l'Espagne, etc...).

- L'élargissement de l'Union à 25 en mai 2004 puis 27 en janvier 2007:

- Les candidats doivent satisfaire à plusieurs critères, dits de [Copenhague](#):

Un régime démocratique respectueux des Droits de l'Homme est la base fondamentale; il doit s'accompagner d'une économie de marché ouverte à la concurrence. Naturellement, le pays candidat doit accepter les acquis communautaires (comme l'abolition de la peine de mort par exemple) et faire partie de l'Europe géographiquement et culturellement.

- Les nouveaux membres intégrés²⁴ en 2004 et en 2007 : en 2004 : L'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Hongrie et la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, Malte,

²³ Entré en vigueur le 1^{er} février 2003.

²⁴ Cependant, les nouveaux arrivants ne font pas partie de la zone Euro ; la Slovénie y a été [admise](#) en janvier 2007.

Chypre. En 2007 : Roumanie, Bulgarie.

Une ratification par les peuples concernés a suscité une très large adhésion le plus souvent (80 % de « oui » en Hongrie et Slovaquie, 90 % de « oui » en Lituanie et Slovaquie).

- Les conséquences positives de l'élargissement :

Il était attendu par les anciens pays du Bloc de l'est qui regardent vers l'Europe de l'Ouest depuis la fin de la domination soviétique; une zone de paix élargie sur le continent a ainsi vu le jour pour éviter la répétition de conflits comme ceux de l'ex-Yougoslavie.

Economiquement, cela représente une extension du marché européen qui devrait stimuler la croissance économique pour tous (l'UE passe de 370 à 455 millions d'habitants). Les Européens en attendent une place dans le monde renforcée, notamment face aux EUA ou au sein de l'[OMC](#) (Organisation Mondiale du Commerce).

- De nouveaux problèmes à régler :

- Le problème financier :

Les pays candidats, vu leur niveau de développement moindre sont bénéficiaires du budget européen. Le coût devrait s'élever à 75 milliards d'euros, un « véritable plan Marshall pour les pays d'Europe centrale et orientale » disait [Jacques Santer](#), ancien président de la Commission.

- Le problème institutionnel :

Le problème institutionnel se trouve donc immédiatement posé puisque les institutions ont été conçues à 6 et pour 6, fonctionnent non sans difficultés à 15, mais sont totalement inadaptées pour 27 pays !

3.3.3. Du projet de [Traité](#) établissant une constitution européennes au [Traité de Lisbonne](#) (2004-2010)

La Conférence intergouvernementale (CIG) du 6 août 2004 avait adopté la [version définitive](#) d'un Traité établissant une constitution européenne qui devait être soumise à ratification par chaque pays. Mais le « Non » français au référendum du 29 mai 2005 suivi du même résultat aux Pays-Bas le 1^{er} juin 2005 a bloqué l'entrée en vigueur.

Un nouveau traité est alors préparé au second semestre 2007 par une conférence intergouvernementale (CIG). Le **traité de Lisbonne** est signé le 13 décembre 2007 à Lisbonne entre les 27 États membres de l'Union européenne. À la différence du traité de 2004, qui remplaçait les deux grands traités historiques par un texte nouveau, le traité de Lisbonne conserve les traités existants tout en les modifiant en profondeur :

- le traité instituant la Communauté européenne (Rome, 1957) qui est rebaptisé « traité sur le fonctionnement de l'Union européenne » ;
- le traité sur l'Union européenne (Maastricht, 1992).

Seul État ayant consulté, par voie référendaire, ses citoyens, la République d'Irlande (Eire) a, le 12 juin 2008, rejeté le traité mais l'a approuvé le 2 octobre 2009, lors d'un second vote sur le même texte, avec des garanties supplémentaires de l'UE (qui ne font pas partie du traité). Le traité de Lisbonne est finalement entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009. Le 1^{er} janvier 2010, l'ancien premier ministre belge [Herman Van Rompuy](#) devient le premier président permanent du [Conseil européen](#).

Conclusion

Au-delà de ses imperfections et de ses lenteurs, l'Europe reste extrêmement attractive : les pays candidats à l'adhésion sont nombreux et le modèle européen attire bien des migrants.

Paradoxalement, le succès des élargissements successifs relance le débat sur les limites et les finalités du projet européen [[Livre, p. 246 et 247](#)]. Les fondateurs des années 1950 souhaitaient que la négociation et l'unanimité fussent les remparts d'une Europe enfin pacifiée et purgée des nationalismes agressifs qui avaient conduit à sa perte entre 1914 et 1945. Or, si

le projet de paix a bien réussi dans les limites de l'UE, la crise yougoslave a montré l'incapacité européenne à peser véritablement dans les relations internationales post « Guerre froide ». De plus, le maintien de la paix et les succès économiques ne suffisent plus à mobiliser les opinions publiques européennes dans le débat européen, préoccupées par les problèmes structurels comme le chômage.

Enfin, les critères d'adhésion à l'Union ont permis de rejeter la candidature marocaine mais celle de la Turquie a été validée : certains nouveaux Etats entrants comme la Pologne l'appuie par opportunisme politique²⁵; d'autres, comme la France voient leurs élites politiques se diviser sur la question alors que leurs opinions publiques sont majoritairement contre l'entrée de la Turquie dans l'UE [**Livre, p. 247 docs. 5 et 7**].

25 En fait, la Pologne reste fidèle à son alliance de fait avec les Etats-Unis qui eux-mêmes soutiennent ardemment la candidature d'Ankara. En termes de *Realpolitik*, ils ont en effet tout intérêt à affaiblir l'UE en l'agrandissant d'une puissance économiquement très arriérée et dont les voisins sont la Syrie, l'Irak...